



## Règlement des plaines de vacances de Rouvroy 2024

Les plaines de vacances de Rouvroy poursuivent les objectifs suivants :

- Le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux ou des activités en plein air ;
- La créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et la participation

Pour poursuivre ces objectifs, l'équipe de coordination des plaines a prévu un encadrement important de moniteurs et de monitrices.

Ceux-ci seront chargés de mener à bien les objectifs fixés via les missions suivantes :

- Animer les groupes d'enfants ;
- Encadrer les enfants lors d'activités spécifiques (excursions) ;
- Préparer des animations, des bricolages, etc ;
- Mettre en œuvre des animations, des bricolages, etc ;
- Favoriser le développement, la confiance en soi, l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation des enfants durant les plaines et au travers des activités ;
- Assurer le contact et le lien avec les parents et les Coordinatrices des plaines ;
- Encadrer les enfants durant les temps de midi et les garderies matin et/ou du soir.

La participation de chaque enfant à ces plaines présuppose l'acceptation par celui-ci et ses parents d'un minimum de règles destinées à le protéger, d'un équilibre entre des droits et des devoirs.

**Pour vivre ces plaines de vacances en parfaite harmonie avec les autres,**

<b>J'ai le droit...</b>	<b>J'ai le devoir...</b>
➤ De m'amuser	➤ De tenir compte des limites des autres
➤ De me déplacer	➤ De prévenir mes absences
➤ De m'exprimer	➤ De parler poliment et calmement
➤ De m'habiller selon mes goûts	➤ D'agir prudemment
➤ D'être respecté physiquement	➤ De respecter physiquement les autres
➤ D'être respecté moralement	➤ De respecter moralement les autres
➤ De vivre des activités de qualité	➤ De respecter le travail

En cas de **manquements importants et récurrents** à ces devoirs, l'équipe de coordination se réserve le droit d'appliquer l'échelle de sanctions suivantes :

- 1) avertissement par les animateurs(trices)
- 2) avertissement par l'équipe de coordination
- 3) mise à l'écart momentanée
- 4) information des parents
- 5) exclusion définitive

**Je soussigné(e) ....., père/mère/tuteur légal de .....  
accepte ce règlement des plaines de vacances de Rouvroy.**

Date :

Signature :